

## Séance du 11 mars

### Décision du mois, adoptée à l'unanimité

## Avis défavorable à l'enquête publique sur l'activité de la Cemex

Le Conseil municipal a émis un avis défavorable lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 février au 27 mars.

Elle concerne la régularisation de l'activité de la centrale à béton prêt à l'emploi (entreprise Cemex Bétons Île-de-France), située 2 rue Paul Doumer, dans le cadre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'implantation de cette centrale en milieu urbain génère en effet depuis plusieurs années des nuisances dont la municipalité a connaissance par les riverains, les conseils de quartier et les

courriers des habitants.

Le Conseil a estimé qu'en raison du caractère sensible de son activité, la société aurait dû présenter un dossier inattaquable ; or plusieurs points demeurent sans réponse :

- Le dossier sous-estime tout d'abord la population environnante exposée aux poussières générées par la centrale.
- L'impact sur les transports et la sécurité publique est lui aussi minimisé, alors que le trafic des camions (près de 100 allers-retours au quotidien) se situe sur une entrée de ville. Leur vitesse et le déversement de

béton dans la ville n'y sont pas abordés.

- Malgré des demandes récurrentes, les mesures des poussières réalisées en 2008 sont imparfaites et ne permettent pas de garantir un impact neutre sur la santé des riverains.
- Enfin, le contrôle des nuisances sonores est incomplet, aucune mesure n'ayant été réalisée en période nocturne.

Le Conseil municipal demande que toutes ces interrogations soient levées en mettant en œuvre les mesures correspondantes.